



28 mars 2013

Accord stratégique CEA-VEOLIA sur le démantèlement :

Une délégation CFE-CGC AREVA reçue au Ministère du Redressement Productif à BERCY

Suite à notre courrier au Ministre du Redressement Productif, nous avons rencontré le 26 mars à BERCY, les conseillers du Ministre du Redressement Productif en charge de la Politique Nucléaire de la France.

La CFE-CGC AREVA a exprimé à nouveau toutes ses interrogations et ses doutes sur l'accord stratégique CEA-VEOLIA signé en janvier 2013 dans ce domaine.

La CFE-CGC a particulièrement insisté sur les risques sur l'emploi principalement local dans nos bassins d'activité.

La CFE-CGC a demandé à ce que ce contrat soit revu et que AREVA soit réintégré dans ce contrat.

Le Ministère s'est montré à l'écoute de nos arguments et questionnements et s'est engagé à contacter l'Administrateur du CEA pour lui demander le pourquoi de ce contrat.

La CFE-CGC AREVA à rappelé au Ministère, que le pilotage de la filière doit être lisible de tous, et surtout de nos clients, pour permettre de consolider l'Equipe de France du Nucléaire.

La CFE-CGC reviendra donc vers le Ministère du Redressement Productif pour avoir le retour de son action et tiendra informé les salariés.

La CFE-CGC AREVA, le syndicat représentant les intérêts des salariés^(*) du groupe AREVA, en toute indépendance des Directions et des Partis Politiques

^(*) Les ingénieurs, les cadres, les techniciens, les agents de maîtrise et les salariés administratifs



S.N.NUC. CFE-CGC
Syndicat National Du Nucléaire & des Activités
Connexes

METALLURGIE

Le 7 mars 2013

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat National du Nucléaire (S.N.NUC) CFE-CGC souhaite attirer votre attention et vous faire partager son inquiétude et son incompréhension relatives à l'accord stratégique signé le 15 janvier dernier entre le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et la Société VEOLIA dans le secteur de l'assainissement et du démantèlement des installations nucléaires.

Le CEA, organisme public, dispose depuis de nombreuses années des compétences et de l'expertise de sa filiale AREVA leader reconnu dans l'assainissement et le démantèlement des installations nucléaires.

Nous sommes donc extrêmement étonnés que la Société ASTERALIS, filiale de VEOLIA, créée en décembre 2012, sans expérience significative du Nucléaire, puisse devenir partenaire majeur du CEA du jour au lendemain?

Cette décision du CEA nous interpelle à plusieurs titres et ce d'autant que Le Comité stratégique de la filière nucléaire n'a pas, à notre connaissance, été saisi ni informé de cette nouvelle stratégie du CEA.

Le concept d'« équipe de France » du nucléaire, semble à nouveau totalement battu en brèche. En effet, La crédibilité d'AREVA et de ses filiales spécialisées dans le démantèlement et l'assainissement est lourdement remise en cause par cette décision.

Les potentiels donneurs d'ordres étrangers vont légitimement s'interroger sur les raisons qui conduisent le CEA à contracter avec un nouvel entrant, au détriment de son opérateur historique...

Cette démarche, qui crée une suspicion quant aux capacités d'AREVA, est-elle de nature à permettre à « l'équipe de France », de conquérir les futurs marchés mondiaux de démantèlement ?

Le CEA est-il tenté de créer de toute pièce un nouvel opérateur "low-cost" dans un secteur dont on connaît la sensibilité et les enjeux ?

Peut-on considérer que c'est la meilleure façon de donner confiance aux clients, aux populations, et aux organismes de contrôle comme l'ASN, dans l'ère post FUKUSHIMA ?

S'agit-il de sacrifier sur l'autel de la rentabilité à court terme les nombreuses années d'expérience et de coopération avec AREVA dans ces métiers délicats ?

Le CEA peut-il oublier que la Sûreté et la Sécurité dans ce domaine d'activité doivent reposer sur des acteurs expérimentés à l'expertise incontestable.

Les salariés de la filière, que nous représentons, attendent des réponses sur ce qui apparaît comme une faute stratégique, qui fragilise l'ensemble de la filière et sa capacité à gagner les marchés extérieurs.

Nous vous sollicitons, Monsieur le Ministre, afin d'avoir les éléments d'information qui nous permettront de répondre à l'incompréhension et aux inquiétudes des salariés qui nous ont mandatés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de toute notre considération.

Alain SALVY

Délégué Syndical STMI
CFE-CGC

Eric BAIN

Délégué Syndical STMI
CFE-CGC

Cyrille VINCENT

Président du S.N.NUC.
CFE-CGC